

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE

Par H2o, il est entendu :

- Toutes activités eaux-vives et canyons, séjours et programmes multi-activités, programmes entreprises, stages....organisés par « H2o-rafting », «H2o Sports», « H2o Savoie Jeunes », « H2o Sport Organisation » « Évolution 2 Peisey-Vallandry » et ses représentants et prestataires.
- La marque H2o est gérée par la SARL « à la montagne »

H2o - A la Montagne est déclaré

- DDCSPP de Chambéry sous le N° de déclaration d'établissement : ET 730000869

- Agent de voyage enregistré au Ministère du tourisme sous le N° IM073180001

Tous les séjours et activités sont OBLIGATOIREMENT soumis aux conditions générales et particulières de vente. Des conventions individualisées peuvent venir compléter ou modifier les CGV. Auquel cas la dite convention est signée en 3 exemplaires par les deux contractant.

1 - RESERVATION ET REGLEMENT

1-1 Méthode de réservation

- Envoie de Devis, et retour de Bon de Commande accompagné du règlement d'acompte demandé
- Commande par téléphone en règlement en CB VAD (vente à distance)
- Commande par site de vente en ligne
- Échange de conventions et bon de commande engagé

Une réservation est dite confirmée à réception du règlement d'acompte. Aucune réservation ne sera enregistrée sans règlement. Pour les réservations dites de dernières minutes, un règlement total sera nécessaire. (voir § 4)

1-2 Mode de règlement : Cheque, CB (vente à distance ou sur place ou par Internet), paiement en CB par mail, Chèques vacances, Espèces, Mandat administratif, Virement bancaire.

2 - PRIX – REDUCTIONS - FACTURATION :

2-1 Prix

- Les prix sont clairement affichés en HT ou TTC et présentent les montants de TVA à 10%, 20% et taux spéciaux
- Les documents de prospection destinés aux clients individuels et groupes présentent le prix TTC. Seul les offres destinées aux professionnels sont affichées HT.
- Le prix de la réservation est présent sur les documents de prospection en votre possession, et répété dans le cas d'une inscription par téléphone.
- Lors d'une réservation suite à un DEVIS, le prix hors options et suppléments ajoutés sur place lors de votre séjour, sera facturé. Aucune réduction supplémentaire ou retrait du coût de prestations ne sera possible.

2-2 Réductions

- Aucune autre remise, réduction autre que celles proposées sur votre offre ne pourra être consentie.
- Les sites Internet gérés par H2o proposent des offres promotionnelles ponctuelles. Celles-ci s'appliquent aux réservations faites uniquement sous la référence de ces offres et sur les périodes annoncées.
- H2o est partenaire de certaines offres promotionnelles et/ou remisées. Les remises, offres et promotions ne peuvent être cumulables. Les tickets remis, Bon de réduction sont applicables aux prestations unitaires à la carte et ne s'appliquent pas aux tarifs spéciaux « packs », « forfaits » et « Groupes – Espace Professionnel – Agences ».

3 - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION

Définition de la notion de groupe

3-1-1 : Notion de groupe / Inscription pour le compte : Tout regroupement d'au minimum 2 personnes

3-1-2 : Notion financière de groupe : Base minimum de 6 personnes

3-1-3 : Engagement solidarité : Dans le cadre d'un groupe, ou de l'inscription pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions générales ainsi que la documentation du séjour à tous les participants inscrits. En cas de manquement aux CGV, de l'un ou plusieurs participants, la totalité des prestations est due par le contractant.

4 - ANNULATION - MODIFICATION DE LA RÉSERVATION PAR LE CLIENT - FINANCIER

Les présentes conditions sont identiques pour une réservation ou demande d'annulation ou de modification.

Dans le cadre de paiements individuels y compris pour les groupes, 100% du montant de l'activités ou forfait touristique est dû à la réservation. Dans le cadre d'un règlement unique pour le compte d'un groupe, sous contrat ou convention, les § 4-1 et 4-2 s'appliquent. [Une assurance annulation](#) est disponible à l'achat, § 10-2.

4-1 Activités et packs H2o « à la carte »

A la réservation : 100% du montant total est dû à la réservation, aucune modification, rétractation n'est possible.

J-7 : 100% reste dû

J-14 : annulation possible * sur justificatif (* frais de dossier de 10/pers/activité dû)

J-30 : 100% remboursé sur demande justifié

4-2 Séjours Tout Compris / Journées multi-activités & programmes entreprises

A la réservation : 50 % du montant total est dû à la réservation et conservé en cas d'annulation

A J-15 : 100 % du montant total est dû à J-15 et conservé. Aucune modification, rétractation, n'est possible

5 - SANTE

Lors de la réservation d'activités dites « à la carte » « pack » ou encore « forfait touristique » le contractant et les participants liés (cf. article 3-1-3) doit s'assurer de la non contre-indication à la pratique et participation « aux activités » proposées et commandées dans le contrat de prestations (Devis). Il est obligatoire pour le contractant de vérifier les clauses spécifiques à chaque activité.

6 - DROIT DE RETRACATION

Le droit de rétractation du consommateur selon les articles [L121-21-8](#) du Code de la consommation ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet des prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs, datées. Le contractant ne bénéficiera donc d'aucun droit de rétractation.

7 - LA CESSION DU SEJOUR A UN TIERS

Après demande du contractant et accord de H2o, il sera possible de céder sa réservation à un tiers. Pour autant le dit Tiers devra répondre aux conditions d'inscriptions et aux pré-requis annoncés sur la fiche technique du séjour. Lorsque vous cédez votre contrat de voyage, vous restez solidairement responsable vis-à-vis du vendeur, du paiement du solde du prix, mais aussi des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession

8 - MODIFICATION du PROGRAMME

8-1 Modification par l'organisateur : H2o se réserve le droit de modifier le programme d'une prestation pour des raisons de sécurité, crues, sécheresse, catastrophes naturelles ou accidentelles (pollution), niveau technique, physique ou psychologique insuffisant des participants, sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Seul H2o est habilité à décider d'une éventuelle modification de programmes. Si notre organisation se trouve dans l'obligation d'annuler un séjour pour quelque motif que ce soit, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité.

8-2 Modification par le client : Toute prestation modifiée, interrompue ou non consommée pour quelques raisons que ce soit ne pourra être remboursée.

9 - RESPONSABILITES :

- Étant donné le caractère spécifique et aventureux de notre activité, chaque participant est conscient des risques qu'il peut courir. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité de ces risques sur H2o. Ceci est valable également pour les ayants droits et tout membre de la famille.
- Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par les personnels encadrant les activités et séjours H2o. Lesquels ne pourront être tenus pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels ... qui résulteraient d'une initiative personnelle imprudente.
- H2o se dégage de toute responsabilité sur les biens personnels (perte, bris, vols ...) sur les sites d'activités, véhicules et centre H2o situé à 73210 Landry.
- Chaque participant reconnaît savoir s'immerger et nager 25 m, et être en bonne santé et ne pas présenter de contre-indication à la pratique sportive OUTDOOR. Dans le cadre d'un groupe de plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions générales ainsi que la documentation de la prestation à tous les participants inscrits.
- Pour les mineurs participants aux activités et séjours H2o, sous la tutelle d'une organisation extérieure, celle-ci est juridiquement responsable des conditions de participation.
- Pour les mineurs inscrits avec leur parents / tuteurs, ceux-ci sont responsables.
- Un mineur seul ne pourra s'inscrire sans autorisation parentale ou d'un tuteur identifié

10 - ASSURANCE

10-1 Inclus Responsabilité civile : Assurance souscrite par H2o pour ses clients.

L'ensemble des activités H2o sont assurées en Responsabilité civile professionnelle. Une assurance Responsabilité civile organisation est souscrite pour tous les séjours et programmes multi activités et tout compris.

- les activités d'eaux vives sont couvertes en RC professionnelle par la société « ALLIANZ IARD - 1 cours Michelet - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, garantie par contrat N° 57953108 souscrite par le SNGP CKDA »
- les séjours tout compris, pack d'activités et activités montagnes sont couvertes par un contrat de RC organisation dit « voyageur » société Groupama, sous le numéro : IM073180001

10-2 Non Inclus Assurances optionnelles :

- Chaque participant atteste être assuré en RC individuelle, ou/et choisi de souscrire une RC individuelle multirisques en option à 3.00 € / jour / pers couverte par la société ASSURMIX
 - Assurance annulation à 1 € / jour / pers. La souscription à l'assurance annulation n'ouvre aucun autres droits que le remboursement sous les conditions de l'assurance. Ci-joint, [les conditions](#).
- Les assurances optionnelles sont à souscrire directement auprès de H2o.

11 - DROIT D'IMAGE

Par l'acceptation des présentes CGV, à défaut d'une information contraire écrite, tout client autorise H2o ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le client pourrait apparaître. Les clients reconnaissent à H2o et à ses ayants droit, le droit de pratiquer toute forme de publicité et plus largement toute forme de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération ni indemnité.

12 - LITIGE-JURIDICTION

Toute réclamation ou litige doivent être formulés et motivés par écrit en AR auprès la société A LA MONTAGNE.

La juridiction compétente est lieu d'implantation du siège social de la société A LA MONTAGNE. Dans le cas de litiges ou réclamations concernant des prestations packagées n'appartenant pas à la société A LA MONTAGNE, nous transmettrons vos réclamations aux concernés.

13 - ACCEPTATION DES CGV - CONDITIONS PARTICULIERES

Tout paiement partiel ou total vaut acceptation totale des CGV et autres conditions particulières.

Clauses spécifiques de participation aux activités H2o

	Eaux-vives	Canyoning	VTT Déval Bike E-scoot	Parapente	Via Ferrata CO Paintball	Ski et activités neige	Activités motorisées
Savoir nager 25m et s'immerger	*	*					
Avoir l'âge requis (voir fiche technique)	*	*	*	*	*	*	*
Avoir et pouvoir justifier du niveau technique et physique requis	*	*	*	*	*	*	*
Être équipé du matériel individuel, demandé et requis	*	*	*	*	*	*	*
Être assuré en RC individuelle accident	*	*	*	*	*	*	*
Ne pas présenter de contre-indications médicales (santé, motrice, psychomotrice et psychologiques)	*	*	*	*	*	*	*
Avoir lu et accepté les CGV se conformer aux règles et consignes des encadrants	*	*	*	*	*	*	*
Avoir le permis de conduire							*
Ne pas avoir de comportement qui pourrait nuire ou compromettre la sécurité et l'intégrité des autres usagers	*	*	*	*	*	*	*
Respecter les règles, règlements et lois en vigueur	*	*	*	*	*	*	*

Conditions particulières pour les hébergements

A votre arrivée, une caution de **2000 €** vous sera demandée. Ce montant ne sera pas débité sauf en cas de problèmes (cf. ci-dessous).

Vous êtes responsable de la propreté de votre hébergement à la fin de votre séjour (cf. point ménage). Après vérification par nos soins, votre caution vous sera rendue. S'il y a des problèmes ou des dégradations dans le chalet, vous en serez informé par mail dans la semaine.

Sommes déduites pour les dégradations :

- Dégâts matériels (mobilier) : à valeur de remplacement sur facture
- Perte de clef : à valeur de remplacement sur facture
- Tâches ménagères non effectuées (vider les poubelles, vider le lave-vaisselle ...) : 45 € / heures avec un minimum de 2h00 facturés
- Dégradation et mauvaises utilisations immobilières : prix de remise en état à valeur d'expert

En cas de dépassement du montant de la caution pour les travaux de réparation ou de remplacement, un dossier de sinistre devra être ouvert auprès des assurances.

Règles à respecter :

- Vous devez être en possession d'une RC Villégiature (généralement avec votre assurance habitation)
- Rendre le logement propre et en état (cf. point ménage)
- Respecter le voisinage (pas de tapage nocturne)